

1. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

1.2 Désignation des membres du Comité d'Audit et des Risques

RAPPORTEUR : La Présidente

La Présidente propose au Directeur Général de présenter le rôle de cette instance avant qu'elle ne propose la désignation des membres.

Un Comité d'Audit avait été créé par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, dans sa séance du 15 janvier 2002. Il a été transformé par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 1^{er} juin 2015 en comité d'audit et des risques. Le comité d'audit et des risques a un rôle consultatif.

Aux COS du 13 décembre 2018 et du 18 décembre 2024, au regard de la densification du travail de ce comité, il a été créé un poste de Vice-président en capacité de suppléer au Président en son absence et ajouté un membre supplémentaire portant ainsi le nombre total de membres de 4 à 5 administrateurs.

Ce Comité d'Audit et des risques a pour mission :

- D'éclairer le Conseil d'Orientation et de Surveillance dans ses choix.
- D'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise, pour avis, par le Conseil d'Orientation et de Surveillance ou son Président, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance,
- D'analyser, avant la tenue du Conseil d'Orientation et de Surveillance, les comptes sociaux et consolidés en présence des Commissaires aux Comptes. Ces derniers y présentent la synthèse des contrôles diligentés, et tout élément significatif en matière d'options comptables retenues, d'exposition aux risques et d'engagements hors bilan,
- Il examine les résultats ainsi que les indicateurs de suivi d'activité destinés au Conseil d'Orientation et de Surveillance,
- Il analyse et fait des recommandations au Conseil d'orientation et de Surveillance en matière d'identification des risques et les procédures associées de maîtrise et de couverture des risques,
- Il reçoit et analyse tout document d'audit interne relatif à la situation du Crédit Municipal de Nantes et les réponses apportées par la direction,
- Il est tenu informé des recommandations résultant d'audits ou de contrôles externes, et de leur mise en œuvre
- Il est informé des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes.

Le comité d'audit et des risques est composé des membres suivants :

- Un Président du comité d'audit et des risques, membre du COS,
- Le Vice-président du COS,
- Trois administrateurs, membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

La durée du mandat des membres du comité ne peut excéder celle de leur mandat de membre de l'organe de surveillance qui les a désignés.

A chaque séance, sont invités de manière permanente le Directeur Général et la Directrice adjointe, l'Agent comptable, le Commissaire aux comptes et le Directeur du Contrôle de gestion de la Ville de Nantes.

Le Président du Comité ou son Vice-président présente annuellement au Conseil d'Orientation et de Surveillance un rapport sur les travaux du Comité. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance peut saisir le comité d'audit et des risques de toute question entrant dans ses compétences. L'auditeur interne présente les dossiers lors des comités d'audit et des risques.

Le Conseil, après délibération

- **adopte la proposition**

Les administrateurs siégeant au Comité d'Audit et des Risques sont :

Président : Mme Catherine BOUCHER

Vice-président : M. Yannick GLEMAREC

Membre : M. Maurice BOURRIGAUD

Membre : M. David LE GLANAER

Membre : Mme Delphine BARTRE

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



CREDIT MUNICIPAL
Nantes - 11 rue des Saussaies
Le Président du C.O.S.



CREDIT MUNICIPAL
Nantes - 11 rue des Saussaies
Le Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20260521-12-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026